

du 26 octobre 1992

Rwanda : le génocideur accusé par un faux ?

Bordeaux

Correspondance
Philippe Cohen-Grillet

PENDANT le procès Papon, une autre affaire de crimes contre l'humanité suit son cours, discrètement, dans le bureau des juges bordelais. Sosthène Munyemana, un gynécologue rwandais de 42 ans, réfugié à Bordeaux depuis septembre 1994, est accusé d'avoir pris une part active au génocide qui a ensanglanté son pays d'avril à juin 1994. Le 18 octobre 1995, Gilles Durou, à la tête du Collectif girondin pour le Rwanda, déposait plainte contre le docteur Munye-

mana sur la base de deux documents. Les plus graves accusations proviennent d'un rapport de l'organisation African Rights, basée à Londres, daté de mars 1996. Selon ce document, qui reprend l'audition d'une vingtaine de témoins, Munyemana « a tué des gens de ses propres mains et en a incité d'autres à commettre des crimes à une échelle massive ». Celle-ci pointe Munyemana comme le principal adjoint du Hutu extrémiste Rwamucyo, un « penseur » du génocide.

Coup de théâtre, Sosthène Munyemana vient de produire une lettre émanant d'un des conseillers de l'ONU en poste à Genève, en date du 16 juillet dernier, affirmant que la

note du Haut Commissariat est un faux ! Dans son courrier, le conseiller Georg Mautner-Markhof relève que la mission de l'ONU au Rwanda « ne procède pas au genre d'investigation » rapportée dans le document, que « le papier officiel des Nations unies, comportant les sigles et emblèmes du bureau du Haut Commissariat-centre pour les droits de l'homme » n'a pas été employé pour rédiger la note. Enfin, que « le langage utilisé par l'auteur de ce faux ne reflète aucunement celui de nos fonctionnaires sur le terrain ». Selon nos informations, cette note litigieuse a été transmise aux accusateurs de Munyemana comme ayant été subti-

lisée dans les locaux de la délégation de l'ONU au Rwanda en 1995.

Chacune des parties s'interroge sur l'inertie de la justice dans cette affaire. Cela fait bientôt deux ans qu'un juge d'instruction bordelais est saisi du dossier. Pourtant, le principal intéressé, Sosthène Munyemana, n'a toujours pas été entendu. Aucune mise en examen n'a été prononcée, pas plus que la moindre investigation diligentée. Certains croient déceler dans cet attentisme le souhait du ministère de la Justice de voir ce dossier traité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, siégeant à Arusha, en Afrique, plutôt que par les juridictions françaises.

Pour les parties civiles comme pour Sosthène Munyemana, qui a depuis perdu l'emploi qu'il occupait dans un hôpital public de la région, cette situation est intenable. Le docteur Munyemana a déposé plainte pour dénonciation calomnieuse et production de faux document. Le collectif girondin de Gilles Durou, pour sa part, prépare une manifestation pour dénoncer les lenteurs de la justice. Le 24 mars dernier, Sosthène Munyemana a écrit au procureur de la République de Bordeaux afin de lui demander des avancées dans la procédure, voire la tenue d'un procès. Il n'a pas encore reçu de réponse.